

PLAN DE COURS

Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Sigle : SOC9001 **Groupe :** 50

Titre : Théories et débats 1
Perspectives critiques et sociologiques du handicap

Session : Automne 2020

Enseignante : Isabelle Courcy
Téléphone : (514) 987-3000 poste 6932
Bureau : A-5335
Courriel : courcy.isabelle@uqam.ca

AVIS À TOUTES LES ÉTUDIANTES ET TOUS LES ÉTUDIANTS

Boîte courriel UQAM

La boîte courriel est activée automatiquement dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours.

Pour y accéder aller au :

<https://servicesinformatiques.uqam.ca/services/Courriel%20%C3%A9tudiant>

Vous trouverez votre NIP sur votre relevé facture ou votre bulletin d'inscription

DESCRIPTION

Ce séminaire porte sur le handicap comme phénomène social, culturel et politique. Il dresse l'histoire, les conditions d'émergence ainsi que les contours des études sur le handicap et souligne les apports de la sociologie à ce champ. Une attention particulière est accordée aux perspectives sociologiques, à leurs outils et leurs constats empiriques, ainsi qu'à leur mise en dialogue avec d'autres disciplines (ex. anthropologie, science politique, philosophie, arts).

D'abord posée comme une différence, la notion de handicap a progressivement contribué aux réflexions plus larges sur la normalité, la déviance et les mécanismes institutionnels de contrôle. Avec l'essor de la société civile, les études critiques du handicap offrent des angles d'approche inédits pour appréhender la citoyenneté, l'intégration, la reconnaissance et les inégalités sociales.

Trois axes structurent le cours : 1) l'émergence et les fondements théoriques des études sur le handicap; 2) l'expérience du handicap et 3) les contextes du handicap. Une place importante est accordée aux discussions et échanges dans le groupe. Les étudiantes et les étudiants sont invités à intervenir en fonction de leurs intérêts, sujet de thèse et expertises en lien avec les contenus du cours.

OBJECTIFS

Ce séminaire vise à approfondir les connaissances des étudiantes et étudiants sur les concepts clés et les résultats empiriques de la sociologie du handicap et à les familiariser avec le champ émergent des études critiques sur le handicap.

Il a également pour but de contribuer à leur formation de chercheur-e en sociologie en leur offrant un espace pour communiquer, discuter et réfléchir collectivement à partir des théories et des débats qui marquent ce champ de recherche sociologique.

De façon plus spécifique, ce séminaire leur permettra de :

- 1) Comprendre et expliquer les différents modèles et perspectives proposés pour conceptualiser le handicap ;
- 2) Saisir les apports, les impasses et les limites de ces différentes propositions théoriques ainsi que les conséquences de ces conceptualisations sur la vie quotidienne des personnes ;
- 3) Cerner les points de passage et de tension entre les travaux issus de la sociologie et ceux d'autres disciplines qui s'inscrivent dans le champ des études sur le handicap ;
- 4) Reconnaître la contribution des mouvements associatifs et militants au développement des études académiques et des politiques du handicap ;
- 5) Faire une analyse critique des représentations sociales du handicap véhiculées dans les médias de masse ou une production culturelle ;

- 6) Réfléchir sur les interactions entre le social, la culture et le politique dans la formation de l'individu contemporain à l'aune des dichotomies corps/esprit, capacité/incapacité, normal/anormal, féminin/masculin, humain/non humain, etc.

PROGRAMME

Ce séminaire est structuré en trois axes composés de thèmes qui peuvent se chevaucher.

Axe 1 : L'émergence des études sur le handicap

Les études du handicap constituent un champ de recherches diversifiées qui ont en commun la démarche et la volonté de saisir le handicap à travers les outils, les méthodes et les catégories d'analyses des sciences humaines et sociales en le considérant comme un objet éminemment politique, culturel et social. Ce premier axe porte sur les ancrages sociohistoriques, les débats centraux et les fondements théoriques qui ont marqué l'évolution de ce champ d'études.

Un premier thème aborde le handicap comme construction sociale et historique. À partir d'un survol de l'historiographie du handicap dans le monde occidental, nous aborderons le lourd passé d'exclusion sociale et d'oppression lié à la « déficience » et « l'infirmité » pour passer aux premiers efforts de compréhension du handicap et de sa « gestion » par les institutions.

Le deuxième thème aborde l'histoire des mouvements collectifs et associatifs et de leur variation dans l'espace et le temps. Leurs luttes et leurs revendications ont ouvert la voie au développement des politiques et des connaissances sur le handicap. Il sera notamment question du Mouvement des droits civiques aux États-Unis, des prestations pour anciens combattants, des droits d'invalidité et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006).

Cette mise en contexte préparera « la table » à une discussion plus approfondie sur les différentes approches et les modèles théoriques proposés pour conceptualiser le handicap comme phénomène social complexe. Changement de paradigme majeur, nous aborderons le passage du modèle médical au modèle social du handicap et les critiques qui ont depuis été formulées à ce dernier modèle.

Axe 2 : L'expérience du handicap

Le deuxième axe porte sur l'expérience du handicap et met de l'avant les subjectivités, les interprétations et les récits du handicap tels que vécus et racontés à partir de positionnements « de l'intérieur ». Le handicap est appréhendé dans ses facettes corporelle, identitaire et relationnelle, vécu dans un contexte culturel donné et inexorablement en lien avec autrui.

Nous amorcerons cet axe avec l'ouvrage classique d'Erving Goffman (1975[1968]) et l'évolution du concept de stigma. Nous poursuivrons avec les travaux de Carol Thomas sur

l'expérience de la maladie chronique. Il sera également question de la notion de handicap psychique, mise de l'avant dans le contexte français.

Ces analyses microsociologiques de l'expérience du handicap feront place, dans un deuxième temps, à des travaux adoptant une perspective méso sociologique afin d'explorer les réseaux de soutien, d'amitié et de solidarité que tissent et qui se tissent autour de la personne et de ses proches. Ces travaux ouvriront sur les enjeux du *care* et des violences à l'endroit des personnes handicapées ou en situation de handicap.

En conclusion de cet axe, nous aborderons les épistémologies du point de vue qui posent l'expérience du handicap comme un objet d'étude, mais le replace aussi « à l'échelle du sujet qui effectue la recherche »¹. Nous ouvrirons sur les débats soulevés par la multiplicité des expériences, le rôle du ou de la chercheur-e et la posture à partir de laquelle il produit un discours sur le handicap.

Axe 3 : Contextualiser et situer l'expérience du handicap

Ce dernier axe propose de déplacer notre angle d'approche sur les systèmes, structures et arrangements institutionnels, organisationnels, culturels et normatifs qui façonnent les catégories et les expériences du handicap.

La première thématique portera sur l'approche culturelle du handicap (le handicap comme culture au quotidien, l'analyse des représentations sociales du handicap et les *Disability Arts*). Les débats entourant les politiques identitaires du handicap seront abordés. La deuxième thématique présentera les perspectives intersectorielles du handicap qui insistent sur la manière dont les catégories sociales, les expériences et la production des connaissances sont non seulement différenciées par le capacitisme, mais aussi traversées par les rapports sociaux de sexe, de classe ou de « race » (pour ne nommer que ceux-là). L'invisibilité des réalités et des revendications des femmes handicapées dans le Mouvement des femmes et de celles des personnes queer et/ou racisées au sein des études sur le handicap sera approfondie.

Une troisième thématique portera sur les forces exercées par le marché à l'ère de la globalisation. Ces travaux ouvriront sur les débats entourant la participation sociale et citoyenne telle que conçue dans nos sociétés néolibérales et l'impact des politiques du handicap en ce sens. Les usages et promesses des technologies visant à favoriser l'inclusion sociale et le bien-être des personnes seront également abordés.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Ce séminaire repose en grande partie sur la participante des étudiantes et étudiants. La plupart des séances de cours comportent des présentations faites par des étudiantes et des

¹ V. Gély, *Discours et représentations du handicap : perspectives culturelles*, C. Roussel (dir.), 2019, p. 19.

étudiants suivies d'une discussion dans le but de réfléchir ensemble aux questions analytiques et enjeux soulevés par les textes. Chaque semaine, 3 ou 4 personnes sont responsables d'un texte et d'en faire l'exposé-discussion au reste du groupe. Ces séances de cours auront lieu en direct (synchrone), les mercredis à compter de 9h30, et par l'entremise de la plateforme Zoom.

D'autres formules seront utilisées pour favoriser l'appropriation des différents contenus et la participation tout au long de la session. Des exposés magistraux seront effectués pour présenter l'axe et les thématiques à l'étude, situer les textes dans leur contexte d'émergence, préciser des éléments de compréhension, revenir sur des concepts-clés et guider les étudiantes et les étudiants dans la production de leurs travaux. De courtes analyses, intégrées aux cours magistraux (1-élaboration d'une carte conceptuelle, 2-analyse de son positionnement, 3-analyse des représentations sociales), viseront l'intégration des contenus par une mise en application rapide des grilles de lecture développées et des outils méthodologiques présentés. Ces séances de cours seront enregistrées sur Panopto (asynchrone), à partir de l'espace Moodle.

Différents matériaux audiovisuels seront utilisés pour les enseignements, la réalisation des activités et les présentations des étudiantes et des étudiants (s'ils le souhaitent). Des entretiens avec des personnes conférencières bonifieront les réflexions entamées. Enfin, une rencontre individuelle d'encadrement à la mi-session sera l'occasion de discuter d'une piste d'approfondissement pour le travail final.

Un environnement inclusif, propice à la participation, aux discussions ouvertes et à la collaboration est fortement encouragé. Les contenus abordés dans le séminaire peuvent susciter de fortes émotions, des divergences d'opinions et peut-être des tensions. Advenant le cas, je vous invite à maintenir une attitude respectueuse et à demeurer à l'écoute des autres. Si vous ressentez un malaise ou un inconfort dans le cadre du cours, n'hésitez pas à m'écrire ou me les communiquer après ou entre les séances.

Comme promue dans la Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants, les personnes étudiantes, par leur présence au cours, deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. Il est de la responsabilité partagée, entre les personnes étudiantes et l'enseignante, d'assurer le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, de l'enseignante, des personnes conférencière invitées et de l'ensemble de la communauté universitaire. La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse suivante :

https://instances.ugam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/06/Charte_droits_%C3%A9tudiants.pdf

MATÉRIEL ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les textes à lire seront disponibles sur Internet par le biais des bases de données de l'UQAM.
**La liste des textes à l'étude sera présentée au premier cours et déposée sur Moodle.

L'ensemble du matériel utilisé par la professeure sera déposé sur Moodle (ex. liens des textes à lire, cours magistraux, consignes pour les travaux et critères d'évaluation, liens vers des sujets d'actualité faisant abondamment les contenus du cours, références complémentaires).

La plateforme Zoom sera utilisée pour les séances de cours en groupe (synchrones), la plateforme Panopto (Moodle) pour les séances de cours magistraux (asynchrones) et le forum de discussion (Moodle) pour communiquer avec étudiantes et les étudiants, répondre à leur question et échanger sur les contenus du séminaire.

Comme demandé par le vice-rectorat à la vie académique, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas enregistrer ou diffuser sans permission le contenu des cours. Voir à ce propos les directives élaborées par l'Université visant le respect de la propriété intellectuelle :

https://carrefourtechnopedagogique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/10/Consignes_participation_EeL_-UQAM.pdf

ÉVALUATION

- 1) Présence et participation aux séances en groupe : $(6 \times 2 \% + 1 \times 3\%) = 15 \%$
- 2) Présentation et discussion d'un texte : $(2 \times 7,5\%) = 15 \%$
- 3) Courtes analyses : $3 \times 10 \% = 30 \%$
- 4) Exposé et travail final : $10 \% + 30 \% = 40 \%$

À la lumière des objectifs du séminaire, différents travaux feront l'objet d'une évaluation.

Tout d'abord, chacune et chacun aura à prendre charge la présentation de deux textes et de proposer un cadre de discussion/réflexion au reste du groupe (15 %). Il va sans dire que la forme du séminaire implique une participation soutenue au séminaire (15%).

Trois courtes analyses (10 %, de 1 à 2 pages chacune) seront également à remettre à la fin de chacun des trois blocs de cours. Dans le premier axe, il s'agira de faire une carte conceptuelle des principaux cadres et modèles théoriques du handicap. Dans le deuxième axe, une courte analyse de son positionnement comme chercheur sera effectuée. Une analyse sommaire des représentations sociales dans une œuvre ou un média de masse fera l'objet de la troisième activité d'application.

Enfin, chacune et chacun devra identifier un thème à approfondir devant être explicité dans le cadre d'un travail écrit de 20 pages (30 %), préalablement présenté dans le cadre d'un exposé de 15 minutes (10 %). Ce travail peut être l'occasion d'approfondir un débat, un

concept-clé ou de réfléchir aux apports de certains contenus du cours pour leur démarche de recherche doctorale. Il est également possible de partir du travail entamé dans l'une des courtes analyses pour l'approfondir dans le cadre du travail final.

Critères de correction et dépôt des travaux

Pour les exposés (textes étudiés en séance et présentation orale de fin de semestre) :

- Clarté, concision, cohérence, compréhension, contribution à la discussion

Pour les courtes analyses et le travail final :

- Clarté, concision, cohérence, mise en application des contenus abordés dans le cours, qualité de la synthèse, justesse des informations, originalité.

Les consignes détaillées de chacun des travaux seront déposées sur Moodle.

Tous les travaux (excepté les présentations orales) sont à remettre dans les chutes créées à cette fin sur Moodle.

Les courtes analyses sont attendues à la fin du bloc de cours (axe) dans lequel elles ont été présentées. Cela vous donne environ trois semaines pour chacune. Je recommande tout de même de les faire rapidement, dès la semaine où elle est présentée (cours asynchrone correspondant). Le travail de fin de session est attendu avant le 22 décembre, 11h59.

Un retard entraîne une pénalité de 1 % par journée de retard, retranchée à la note finale du cours.

DISPONIBILITÉ

Je serai disponible sur le Forum de discussion du Moodle pour discuter et répondre aux questions le vendredi matin et les mercredis matins de 9h30 à 12h30 des semaines de cours asynchrones (16/09, 07/10 et 11/11). Vous pouvez également me joindre par courriel courcy.isabelle@uqam.ca

CALENDRIER DES SÉANCES²

**La liste des textes à l'étude sera présentée au premier cours et déposée sur Moodle

Date	Contenu	Formule et plateforme
09/09	Introduction Entente d'évaluation Organisation et choix des textes	Synchrone (directe) Zoom + Moodle
16/09	Axe 1 : L'émergence des études sur le handicap Courte synthèse : Carte conceptuelle	Asynchrone (différée) Moodle
23/09	Axe 1 : Présentations et discussion I	Synchrone (directe) Zoom
30/09	Axe 1 : Présentations et discussion II	Synchrone (directe) Zoom
07/10	Axe 2 : L'expérience du handicap Courte synthèse : Positionnement	Asynchrone (différée) Moodle
14/10	Axe 2 : Présentations et discussion I	Synchrone (directe) Zoom
21/10	Axe 2 : Présentations et discussion II	Synchrone (directe) Zoom
28/10	Semaine de lecture	
04/11	Rencontre : présentation du plan de travail	Synchrone - Zoom **sur rendez-vous**
11/11	Axe 3 : Le handicap en contexte Courte synthèse : Analyse des représentations sociales	Asynchrone (différée) Moodle
18/11	Axe 3 : Présentations et discussion I	Synchrone (directe) Zoom
25/11	Axe 3 : Présentations et discussion II	Synchrone (directe) Zoom
02/12	Axe 3 : Présentations et discussion III	Synchrone (directe) Zoom
09/12	Présentations orales	Synchrone (directe) Zoom
16/12	Présentations orales	Synchrone (directe) Zoom

² L'horaire et le contenu peuvent être appelés à changer en fonction des besoins des différents groupes cours et des facteurs externes pouvant affecter le calendrier universitaire (e.g. grève, mesures sanitaires...).

PRÉCISIONS AU SUJET DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION À L'UQAM

Une entente est signée par l'enseignant.e et les étudiant.e.s du cours dans les deux premières semaines du cours. Cette entente porte uniquement sur les aspects suivants :

1. le nombre et les échéances des évaluations;
2. la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale du cours

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de consulter les documents suivants:

- Pour le premier cycle: Règlement 5 de l'UQAM, article 7.9
<https://instances.uqam.ca/reglements/>
- Pour les cycles supérieurs: Règlement 8 de l'UQAM, article 9.4
<https://instances.uqam.ca/reglements/>

RÉFÉRENCES

Albrecht, G. (2005). *Encyclopedia of Disability*. London: SAGE.

<https://sk-sagepub-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/reference/disability>

Albrecht, G., Seelman, K. et Bury, M. (2001). *Handbook of Disability Studies*. Thousand Oaks: Sage.

https://sk-sagepub-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/reference/hdbk_disability

Barnes, C. et Mercer, G. (2010). *Exploring Disability, 2^e ed.* Cambridge: Polity Press.

Berger, R. J. (2013). *Introducing Disability Studies*. Boulder : Lynne Rienner Publishers.

Blanc, A et Oberti, M. (2006). *Le handicap ou le désordre des apparences*. Paris : Armand Colin.

Chivers, S. et Markotic, N. (2010). *The Problem Body: Projecting Disability on Film*. Columbus : Ohio State University Press.

Davis, L. (2013). *The Disability Studies Reader, 4e* éd. New York: Routledge. <https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/828298635>

Diederich, N. (1998). *Stériliser le handicap mental ?* Ramonville-St-Agne : ÈRES.

<https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/steriliser-le-handicap-mental--9782865865840.htm>

Fougeyrollas, P. (2010). *La funambule, le fil et la toile : transformations réciproques du sens du handicap*. Québec, Québec : Presses de l'Université Laval.

<https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/672234168>

Goffman, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux du handicap, traduit de l'anglais par A. Kihm*. Paris : Éditions de Minuit.

Kafer, A. (2013). *Feminist, Queer, Crip*. Bloomington, IN: Indiana University Press.

<https://www-jstor-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/stable/j.ctt16gz79x>

- Murphy, R. F. (1990). *Vivre à corps perdu*, trad. de l'américain par P. Alexandre Paris : Plon, 1990.
- Nussbaum, M. C. (2006). *Frontiers of Justice: Disability, Nationality, Species Membership*. Cambridge: Harvard University Press.
- Oliver, M. (1990). *The Politics of Disablement: A Sociological Approach*. New York: St Martin's Press.
- Perrin, C., Piecek, M., Probst, I. et Tabin, J-P. (2019). *Repenser la normalité : perspectives critiques sur le handicap*. Latresne : Le Bord de l'eau.
- Ray, S. J., Sibara, J. (2017). *Disability Studies and the Environmental Humanities: Toward an Eco-Crip Theory*. University of Nebraska Press
<https://www-jstor-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/stable/j.ctt1p6iht5>
- Roussel, C. (2019). *Discours et représentations du handicap : perspectives culturelles*. Paris : Classiques Garnier.
- Sandell, R., Dodd, J. et Garland-Thompson, R. (2010). *Re-presenting Disability: Activism and Agency in the Museum*. New York: Routledge, 2010.
- Scambler, G. et Scambler, S. J. (2010). *New Directions in the Sociology of Chronic and Disabling Conditions: Assaults on the Lifeworld*. New York : Palgrave Macmillan, 2010.
- Shakespeare, T. (2013). *Disability Rights and Wrongs Revisited*. London: Routledge.
- Siebers, T. (2010). *Disability Aesthetics*. Ann Arbor: The University of Michigan Press.
- Stiker, H.-J. (2013). *Corps infirmes et sociétés*. Paris : Dunod.
- Swain, J., French, S., Barnes, C. et Thomas, C. (2013). *Disabling Barriers – Enabling Environments*. London: Sage.
- Titchkosky, T. et Michalko, R. (2009). *Rethinking Normalcy: A Disability Studies Reader*. Toronto: Canadian Scholars' Press.
- Watson, N., Roulstone, A. et Thomas, C. (2012). *Routledge Handbook of Disability Studies*. New York: Routledge.

Reeves recommandées :

- *Revue ALTER / European Journal of Disability Research*
- *Canadian Journal of Disability Studies / Revue canadienne des études sur l'incapacité*
- *Disability and Society*
- *Disability Studies Quarterly*
- *Scandinavian Journal of Disability Research*

RESSOURCES

CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION À UN COURS OU À UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.ugam.ca